

**VILLE DE
MONTRÉAL-OUEST**



DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra lundi le 30 mai 2022 à 20h00, le Conseil municipal statuera sur deux demandes de dérogation mineure au règlement de zonage 2020-002 de la Ville de Montréal-Ouest pour les immeubles suivants :

Premier Endroit concerné

Adresse : 37 Milner
Numéro de matricule : 9334-26-9668-4
Zone : RB-5

Nature de la première demande et effet de la dérogation

Permettre l'érection d'une clôture d'une hauteur de six pieds (6') en cour avant, alors que la norme est au maximum de deux pieds (2'). L'acceptation de la demande aurait pour effet d'augmenter cette limite de quatre pieds (4') en dérogation au paragraphe 1 du troisième alinéa de l'article 4.6.3 du règlement de zonage.

Second Endroit concerné

Adresse : 61 Brock Nord
Numéro de matricule : 9334-49-5254-9
Zone : RA-5

Nature de la seconde demande et effet de la dérogation

Permettre le pavage sur 48% de la superficie du terrain situé en cour avant de l'immeuble alors que le paragraphe 5.3 de l'article 5.2.3 du règlement de zonage pose une limite de 35% pour un lot de cette largeur, ce qui aurait comme effet de dépasser la norme par 13%.

AVIS est également donné que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance, ou transmettre ses observations avant 16h30 le 30 mai, en écrivant à l'adresse : communications@montreal-west.ca.

Fait à Montréal-Ouest, ce 11 mai 2022.

Claude Gilbert
Greffier